EXPERTISE CONFIANCE CONSEIL PROXIMITÉ

I FOCUS CDG 10

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'AUBE



- Financement des frais de formation des apprentis recrutés par les employeurs territoriaux
- Avis d'ouverture du concours d'ATSEM principal de 2ème classe 2023
- Concours et examens professionnels : Recensement des besoins 2024

EN BREF - p.8

- Interview vidéo : Secrétaire de mairie
- Dispositif expérimental de formation destiné aux agents en reconversion
- Forum Emplois et Alternance

ÉDITO

AGENDA

Avril à Juin 2023

Conseil Médical Formation restreinte

Collectivités affiliées

12 avril 2023

17 mai 2023

26 juin 2023

Collectivités non affiliées

18 avril 2023

30 mai 2023

27 juin 2023

Conseil Médical Formation plénière

Collectivités affiliées

1er juin 2023

Collectivités non affiliées

25 mai 2023

29 juin 2023

CST

6 avril 2023

11 mai 2023

22 juin 2023

CAP

CCP

4 avril 2023 13 juin 2023

,.... _ _ _ .

4 avril 2023

13 juin 2023

FOCUS CDG 10

Publication trimestrielle
Date de parution : 10/03/2023
Édité par le Centre de Gestion de l'Aube
Mis en page par Laurie Breton,
Chargée de communication CDG 10.
© Centre de Gestion de l'Aube
Cet exemplaire ne peut être vendu.





Thierry BLASCO Président du CDG 10 *Maire de Bréviandes*

MOT DU PRÉSIDENT

Pour ce nouveau numéro de notre lettre d'actualités nous avons retenu comme thème principal celui de l'emploi.

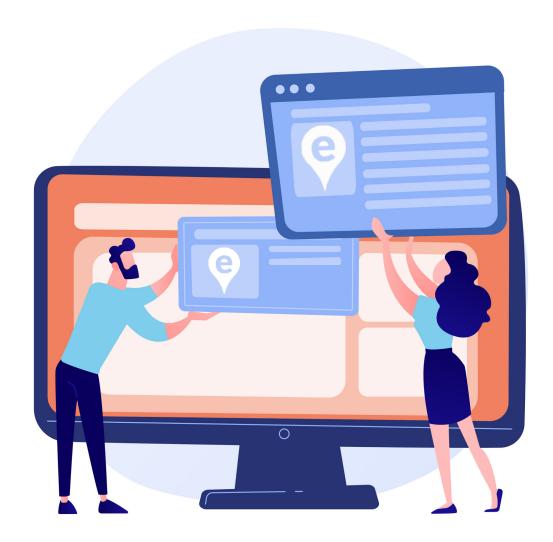
Que ce soit au travers des formations initiales ou continues des agents territoriaux ou des manifestations à venir, le CDG 10 participe activement à la promotion des métiers de la fonction publique territoriale qui sont de plus en plus en tension. En tant qu'acteur incontournable de l'emploi public territorial sur notre département, notre établissement œuvre au quotidien au développement de l'attractivité de la fonction publique territoriale en mobilisant les partenaires locaux et en activant divers moyens de communication pour mettre en lumière la diversité de ses métiers et attirer de nouveaux talents.

Les équipes du CDG 10 sont pleinement mobilisées à la réalisation de cet objectif. Nous serons ainsi présents au forum « Emplois et alternance » organisé par Troyes Champagne Métropole les 28 et 29 mars prochain au CUBE – TROYES CHAMPAGNE EXPO. Nous renouvelons notre dispositif de formation d'agent administratif polyvalent des collectivités territoriales désormais mis en œuvre grâce au partenariat avec la Région Grand Est et piloté par Y SCHOOLS. Celui-ci a été lancé le 9 mars et permettra de former 15 stagiaires qui pourront intégrer dès cet été les collectivités et établissements de notre département. Nous développons également notre présence numérique avec l'ouverture d'une Chaine YouTube CDG 10 qui nous permettra notamment de valoriser ce dispositif, mais aussi les métiers territoriaux dont celui de Secrétaire de Mairie. N'hésitez pas à vous abonner pour suivre nos dernières actualités!

En parallèle, de nouvelles missions sont mises en place pour répondre aux besoins de nos collectivités affiliées et à la règlementation, tels que le dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes ; la médiation préalable obligatoire, etc.

Bonne lecture!

ACTUALITÉS



DÉCLARATION DE CRÉATION OU DE VACANCE D'EMPLOI OBLIGATION DE PUBLICITÉ

« L'autorité territoriale informe le centre de gestion de la fonction publique territoriale compétent de la création ou de la vacance de tout emploi permanent. Selon le cas, le centre de gestion ou le centre national de la fonction publique territoriale assure la publicité de cette création ou de cette vacance dans l'espace numérique commun mentionné à l'article L. 311-2, à l'exception de celles concernant les emplois susceptibles d'être pourvus exclusivement par voie d'avancement de grade. Les vacances d'emploi précisent le motif de la vacance et comportent une description du poste à pourvoir. »

Article L313-4 du code général de la fonction publique.

La déclaration de création ou de vacance d'emploi (DVE) auprès du Centre de gestion constitue une obligation légale dont le non-respect, en cas de recours devant un juge, peut entraîner l'annulation de la nomination de l'agent.

Cette publicité légale est à différencier de la publicité élargie appelée « offre d'emploi » qui permet à la collectivité de communiquer de façon plus large sur le recrutement envisagé.

Rappel: une fois le candidat recruté, la décision de recrutement doit être saisie pour clôturer votre opération.

Ces démarches s'effectuent via le site Internet :

→ www.emploi-territorial.fr.

Pour vous accompagner, le Centre de Gestion de l'Aube met à votre disposition depuis le site du CDG 10 :

- Une fiche emploi ;
- Un quide utilisateur ;
- Un lien vers le répertoire des métiers du CNFPT.

Rendez-vous sur : \rightarrow www.cdg10.fr \rightarrow Emploi, Concours & Formation \rightarrow Bourse de l'emploi.

ACTUALITÉS



DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES DES AGENTS ET FUTURS AGENTS PUBLICS

→ PLAN DE FORMATION INTERCOLLECTIVITÉS 2023 DESTINÉ AUX COLLECTIVITÉS DE MOINS DE 50 AGENTS DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Le plan de formation destiné aux agents des communes et intercommunalités à petits effectifs du département de l'Aube a été initié dans le cadre d'un partenariat entre le Centre de Gestion de l'Aube, le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, l'Association Départementale des Maires de l'Aube et l'Association des Maires ruraux de l'Aube.

Pour répondre au mieux aux besoins en formation (individuels et collectifs) des agents relevant des collectivités auboises comptabilisant moins de 50 agents, le CNFPT et le Centre de Gestion de l'Aube s'appuient désormais sur un réseau de référents des intercommunalités du département pour recenser les besoins en formation et identifier les actions à mettre en place.

→ Formations.

En partenariat avec le CNFPT, l'AMF 10 et l'Association des Maires Ruraux de l'Aube. Ayant pour vocation de renforcer la proximité de la formation sur le territoire et de répondre ainsi à la problématique de l'isolement des personnels des collectivités de moins de 50 agents, le règlement de formation ainsi que la programmation 2023 ont été soumis à l'avis du Comité Social Territorial le 9 février 2023.

Le règlement de formation et le détail de la programmation 2023 sont consultables depuis notre site Internet:

→ www.cdg10.fr → Emploi, Concours & Formation

L'ensemble des actions de formation précitées (33 stages représentant plus de 70 jours de formation) sont proposées à l'inscription en ligne depuis le site Internet :

→ www.cnfpt.fr.







À gauche : Affiche du dispositif de formation. En haut à droite : Première réunion d'information collective du lundi 30 janvier 2023. En bas à droite : Réunion d'information organisée le 28 février 2023 à destination des tuteurs et des 15 stagiaires sélectionnés pour intégrer le dispositif de formation.

→ LANCEMENT DU DISPOSITIF DE FORMATION EN ALTERNANCE D'AGENT ADMINISTRATIF POLYVALENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le dispositif de formation en alternance d'agent administratif polyvalent des collectivités territoriales a débuté le 9 mars 2023 pour 15 bénéficiaires.

Près de 70 personnes ont participé aux deux journées dédiées à la présentation du dispositif ainsi qu'à la sélection des futurs stagiaires par le biais de tests de positionnement et d'entretien.

À la suite de ces sélections, une réunion d'information a été organisée à destination des tuteurs et des stagiaires pour aborder notamment le déroulement de la formation.

Cette formation comprend:

- → 40 jours de formation théorique au campus Brossolette Y SCHOOLS ;
- → 40 jours de stages pratiques en collectivité.

À l'issue de ce cycle de formation, l'objectif est de permettre le recrutement au sein d'une collectivité ou d'assurer des missions temporaires, de remplacements ou de renforts de durée variable, sous contrat à temps complet ou incomplet, auprès des collectivités du département.

Nous souhaitons tout particulièrement remercier les collectivités qui ont souhaité s'engager dans ce dispositif pour accueillir et accompagner les stagiaires dans leur apprentissage.



En partenariat avec le Pôle de formation & évolution professionnelle Y SCHOOLS, la Région Grand-Est, Pôle Emploi, Cap Emploi. Formation financée par le plan régional de formation.

ACTUALITÉS

NOUVELLES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS ANNEXES DE FORMATION

Dans le contexte inflationniste actuel, les frais annexes de formation (hébergement, déplacement, restauration) peuvent constituer une entrave à la venue des agents en formation.

Le CNFPT a donc décidé de renforcer son dispositif de prise en charge au bénéfice des stagiaires en adoptant plusieurs mesures d'ajustements de prise en charge des coûts d'hébergement, des frais de déplacement et de restauration effectives début avril 2023.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur :

- → www.cnfpt.fr → Nos actualités → Le fil d'actu
- > Frais de déplacement : nouvelles modalités.



FINANCEMENT DES FRAIS DE FORMATION DES APPRENTIS RECRUTÉS PAR LES EMPLOYEURS TERRITORIAUX



RECENSEMENT DES BESOINS EN RECRUTEMENT D'APPRENTIS

Le CNFPT finance les frais de formation des apprentis dans la fonction publique territoriale. Cette prise en charge est plafonnée selon des coûts de référence des contrats, indiqués dans une liste établie conjointement avec France compétences ou sur la base d'un coût forfaitaire pour les diplômes ne figurant pas dans cette liste.

Chaque année, le CNFPT conduit un recensement des intentions de recrutement d'apprentis, auprès des collectivités territoriales et des établissements publics en relevant.

Pour ce faire, il met à leur disposition un espace depuis IEL pour consigner, dans un formulaire dédié, le nombre de contrats d'apprentissage estimés pour l'année civile.



Les collectivités sont invitées à faire connaître leurs besoins en recrutement d'apprentis pour l'année 2023.

Cette déclaration de besoins des collectivités est un préalable obligatoire avant toute demande de prise en charge. L'expression de vos besoins de recrutement d'apprentis est possible jusqu'au 17 mars 2023 inclus en vous connectant depuis IEL sur la plateforme apprentissage.

L'accueil d'un apprenti en collectivité est **subordonné à** une saisine préalable du CST qui se prononce notamment sur les conditions d'accueil et de formation de l'apprenti, le temps de travail ainsi que sur les équipements, outils et matériels utilisés dans le service.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site Internet du CNFPT :

- → www.cnfpt.fr
- → Se former
- → Accueillir un apprenti
- → Je suis une collectivité.

AVIS D'OUVERTURE : CONCOURS D'ATSEM PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE 2023



Le Centre de Gestion de l'Aube organisera en 2023 le concours d'ATSEM principal de 2^{ème} classe selon les modalités suivantes :

Période de retrait des dossiers :

du 14 mars au 19 avril 2023 inclus.

Date limite de dépôt des dossiers de candidature :

le 27 avril 2023 inclus.

Premières épreuves : prévues le 11 octobre 2023.

39 postes sont mis au concours :

Concours externe: 24 Concours interne: 13 3^{ème} concours: 2

Rappel des conditions requises :

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires du certificat d'aptitude professionnelle petite enfance (ou CAP accompagnant éducatif petite enfance) ou justifiant d'une qualification reconnue comme équivalente.

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents des collectivités territoriales des établissements publics qui en dépendent, aux fonctionnaires et agents de l'Etat et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale.

Les candidats doivent justifier au 1er janvier de l'année du concours de deux années au moins de services publics effectifs effectuées auprès de jeunes enfants en milieu scolaire et maternel, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.

Le troisième concours est ouvert aux candidats justifiant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, ou d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

Retrouvez l'avis de concours ainsi que les arrêtés relatifs à l'organisation de ce concours depuis notre site Internet :

 \rightarrow www.cdg10.fr \rightarrow Emploi, Concours & Formation \rightarrow Concours & examens de la FPT \rightarrow Filière sanitaire et sociale.

CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS: RECENSEMENT DES BESOINS POUR L'ANNÉE 2024

Le Centre de gestion de l'Aube procède au recensement des besoins prévisionnels des collectivités auboises en matière de concours et d'examens territoriaux pour l'année 2024.

Que vous souhaitiez ou non l'organisation d'un examen professionnel ou l'ouverture d'un ou plusieurs postes à un concours pour vos recrutements, vous êtes invités à le signaler sur le site Internet du 6 mars au 12 mai 2023 inclus :

 \rightarrow www.cdg10.fr \rightarrow Emploi, Concours & Formation \rightarrow Concours & examens de la FPT \rightarrow Recensement des postes.



EN BREF

DISPOSITIF EXPÉRIMEN-TAL DE FORMATION DESTINÉ AUX AGENTS EN RECONVERSION

L'antenne de l'Aube du CNFPT déploie en partenariat avec le CDG 10 et plusieurs collectivités pilotes un parcours de formation expérimental destiné aux agents en reconversion (PPR, prévention de l'usure professionnelle, etc.).

Les agents inscrits dans ce dispositif seront accompagnés dans leur projet de transition professionnelle vers le métier d'agent administratif polyvalent.

Chiffres clés de cette expérimentation :

- → 27 jours de formation (mars à juin)
- → 9 agents relevant de 4 collectivités auboises;
- → 5 modules de formation :

Développement de la posture professionnelle et personnelle / Mieux comprendre son environnement de travail / Les outils informatiques et numériques / Les écrits professionnels / L'accueil du public.



INTERVIEW VIDÉO : SECRÉTAIRE DE MAIRIE

Le 3 mars dernier, nous avons rencontré M^{me} Afchain-Mourot pour évoquer son expérience en temps que secrétaire de mairie depuis sa participation en 2021 au dispositif de formation d'agent administratif polyvalent des collectivités territoriales.

L'interview sera prochainement diffusée sur notre chaîne YouTube et permettra ainsi de mettre en avant son parcours et de promouvoir ce métier pilier de la fonction publique territoriale auprès du grand public.

FORUM EMPLOIS ET ALTERNANCE 2023

Le CDG 10 sera présent au Forum Emplois et Alternance organisé au Cube - Troyes Champagne Expo les mardi 28 et mercredi 29 mars de 14h00 à 18h30.

À cette occasion, les agents du CDG auront pour objectifs de :

- > promouvoir les métiers de la fonction publique territoriale,
- → présenter les modalités de recrutement,
- → mettre en avant les offres d'emploi en cours dans notre département.





CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'AUBE

✓ Monsieur le Président — CDG 10 - BP 40085 Sainte-Savine — 10602 La Chapelle Saint Luc Cedex
 Ø Adresse — Parc du Grand Troyes — 2, Rond-point Winston Churchill - 10300 Sainte-Savine (Aube)

© 03 25 73 58 01

contact@cdg10.fr — Retrouvez-nous sur www.cdg10.fr

centre de Gestion de l'Aube